



COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL DÉPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :

25 août 2026

Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre à 18 H.30

Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Maire,

Etaient présents : Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Loïc MARREC, Isabelle LE BIHAN, Noël-Luc BOSSER, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Gaëlle GOUZAC'H, Christophe FAVE, Delphine ROUSIC, Eric COZIEN, Morgane LE GALL, Vincent MARIETTE, Thierry BAUDOIN, Béatrice BIENASSIS et Lydia LE VOURCH.

Absents excusés : Anouk PERON qui a donné procuration à Anne JOURDAIN.

Secrétaire de séance : Delphine ROUSIC

DELIBERATION N°D-2026-52

Objet : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église Saint-Paul-Aurélien

Rapporteur : Yann KEREBEL, Adjoint en charge de la stratégie patrimoniale

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L. 2123-1 relatif aux procédures adaptées,

Vu le rapport d'analyse des offres du marché n° LAM26-01,

Vu l'avis de la commission «Travaux, environnement et biodiversité» du 25 août 2026,

Considérant que l'église paroissiale Saint-Paul-Aurélien nécessite des travaux de rénovation portant principalement sur le clos-couvert (couverture, étanchéité des lanternaux, charpente, menuiseries principales d'entrée),

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église Saint-Paul-Aurélien a eu lieu du 15 juin au 15 juillet 2026 sur la plateforme électronique e-Mégalis et le site internet de Pays d'Iroise Communauté.

Les offres ont été jugées à partir des critères PRIX pour 35 % et QUALITE pour 65 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ▶ D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église au cabinet Candio Lesage.
- ▶ Que ce marché comprend une première étude forfaitaire d'un montant de 19 200 € H.T. qui déterminera la faisabilité du projet de rénovation. Le cas échéant, cette étude sera suivie d'une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 51 000 € H.T.
- ▶ D'autoriser le Maire ou son représentant à notifier cette décision à l'entreprise lauréate et à signer le marché ainsi que leurs éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 1^{er} septembre 2026,
Le Maire, Tristan BREHIER

